

Type de réunion

Réunion de collège public

22. Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

1. Le métier d'enseignant.

Les participants refusent d'avaliser les chiffres professeur / élèves.

Un point du débat se fait sur la question de la décentralisation et un concours différencié selon les académies qui entraînerait l'exode. La question se pose de savoir ce qu'il adviendrait des académies déficitaires. Les études universitaires doivent évoluer sur l'exemple de l'Allemagne, où le cursus universitaire prend en compte le métier futur.

Les participants débattent de la bivalence des certifiés, ils trouvent qu'enseigner deux disciplines est ridicule et renouvelle l'histoire des PEGC. Ils s'interrogent sur les critères de cette bivalence, trouvent que c'est une négation de la formation professionnelle. Ils ont des inquiétudes sur les compétences requises. Ils pensent qu'il faudrait un an de formation minimum pour acquérir les compétences dans la deuxième matière. Il semblerait que cette formation se ferait sur le terrain.

Par ailleurs, l'intérêt de la bivalence permettrait de maintenir les gens en place, la gestion du personnel s'en trouverait facilitée. Cette tendance rejoint l'objectif des IDD qui est de travailler en équipe, de sortir d'une logique disciplinaire.

Il semblerait que les concours internes tendent à disparaître. Les nouvelles orientations encouragent la mobilité géographique, car il faut une autre promotion que l'agrégation : il faut encourager le changement de voie au cours de la carrière.

D'autres options s'ouvrent dans le métier, par lesquelles on prendrait mieux en compte les compétences et les qualifications. En deuxième partie de carrière, un professeur pourrait opter pour le détachement, notamment dans le monde de l'entreprise. Ce terme d'entreprise soulève le scepticisme des participants qui estiment que l'éducation nationale n'aide pas à la réorientation. Ils adhèrent à cette philosophie mais s'interrogent sur les conditions d'application du détachement : serait-il basé sur le choix de l'enseignant ? Un participant note que la hiérarchie ne laisse plus la possibilité d'évoluer avec la disparition de l'agrégation interne. Les clauses de flexibilité suscitent les interrogations de l'assistance. On remarque un phénomène particulier à l'éducation nationale : plus la formation de base est importante moins un enseignant a d'heures à pratiquer. Par ailleurs se pose aussi le problème du recrutement.

Enfin, l'ensemble des participants souhaite que les rythmes de travail soient modifiés.

2. Recrutement et formation.

Les professeurs-stagiaires remarquent que comme la formation est simultanée à la pratique cela pose problème, l'IUFM aide l'enseignant mais ne fait pas le travail à sa place. La meilleure école reste encore le passage par le statut de surveillant qui permet d'apprendre la gestion du groupe. Il est fort dommageable d'arriver devant des élèves comme cela peut être le cas actuellement sans avoir été en face d'une classe, voire d'un élève...

L'IUFM dispense un enseignement trop théorique, les cours sont dilués dans le temps et ne commencent que le 5 septembre alors que le stagiaire se trouve en situation à partir du 1^{er}. Le problème de la liste complémentaire se pose, les maîtres auxiliaires, les vacataires, les contractuels n'ont pas de formation initiale. Certains s'interrogent sur la raison d'un passage par le concours, ce qui signifie que le diplôme de la licence ne vaut rien puisqu'il faut passer à concours qui n'évalue pas la pédagogie. Le concours effectivement ne permet pas d'évaluer les compétences d'enseignant, ne requiert aucune connaissance pédagogique. Il faut transformer la teneur du concours pour qu'il intègre l'aspect pédagogique, car ultérieurement, lors de leur carrière, les enseignants sont évalués par les inspecteurs sur le plan pédagogique. A ce propos, il faudrait davantage d'inspecteurs, mais davantage pour une évaluation conseil et l'apport d'une aide aux enseignants, avec obligation de résultat pour ces derniers, ce qui dans le cas contraire entraînerait une pénalité (mais laquelle ?). L'inspection doit être un acte de formation ; il faut modifier le rapport d'inspection pour dissocier la pédagogie du rapport. Il faut opter pour d'autres avancements de carrière, l'avancement actuel demande une note, c'est très arbitraire.

L'enseignant se retrouve frustré parce qu'il a un niveau trop élevé pour enseigner en collège. C'est le seul métier où il n'y a pas d'entretien de motivation préalable. Certains stagiaires abandonnent la formation parce qu'ils découvrent qu'ils ne sont pas faits pour le métier. On ne leur a pas donné les moyens de s'en rendre compte avant le concours, c'est encore pire pour ceux qui continuent et qui sombrent dans la dépression. La mobilité des enseignants devrait entraîner leur valorisation en ce qui concerne l'évaluation et la carrière. En ce qui concerne l'ouverture de l'éducation nationale il faut qu'il y ait des possibilités mais pas d'obligations.

Les participants trouvent que les professeurs des écoles sont favorisés par rapport aux certifiés quant à leur recrutement et leurs mutations.

La formation continue n'est pas spécifique à l'éducation nationale, elle est liée à la promotion. La formation sur le terrain par les échanges entre collègues est la plus constructive et devrait être fortement encouragée. La formation sur le temps de classe peut déstabiliser les élèves, elle pourrait se faire en dehors du temps scolaire dans une certaine mesure. On pourrait imaginer une présence de 20 heures au collège et 18 devant élèves ce qui laisserait une journée par mois obligatoire utilisée pour des rencontres entre enseignants de mêmes matières ou d'équipes pédagogiques. Pour l'instant il existe un problème de lisibilité en ce qui concerne les formations continues, les limites n'en sont pas claires. Il faudrait pouvoir capitaliser son temps de formation, et pourquoi pas se former en entreprise. Les participants suggèrent un couplage jeune / ancien (deux personnes en charge des mêmes classes mais pas en même temps) ce qui permettrait d'alterner formations et temps de présence : cela permettrait une immersion totale sur le terrain d'un professeur stagiaire tout en délestant un enseignant en fin de parcours.

Les enseignants d'EPS sont opposés au fait que des sportifs interviennent en cours d'éducation physique et sportive.

3. Conditions pour exercer le métier.

Les enseignants ont toujours la même appétence pour leur métier sans trouver véritablement de solutions aux difficultés qu'ils rencontrent.

La charge de travail est beaucoup trop lourde. Les heures IDD sont prises.. sur les horaires d'enseignement.

Non aux supers profs pour l'élite.

La commission pédagogique est une bonne idée pour standardiser les pratiques.

Le problème de la notation des enseignants se pose, et surtout préalablement la fréquence des inspections. Il faudrait noter les stagiaires. Il faudrait noter au mérite. Le système de notation est à revoir. Le problème de la formation des tuteurs se pose. Pourquoi ne pas instaurer des conseillers pédagogiques dans le secondaire parce que les inspecteurs ne peuvent pas avoir plusieurs casquettes ?

05 Quel socle de connaissances, de compétences, et de règles de comportement les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Le premier réflexe a été de dire que ce socle commun existait déjà puisqu'au niveau de chaque discipline, les programmes établissent très clairement les connaissances et les compétences à acquérir. Pourtant force est de constater que ces programmes sont très souvent contestés pour la difficulté de leur contenu ou pour leur densité. Il semblerait que beaucoup de notions ne peuvent être partagées par l'ensemble des élèves. En effet, les textes officiels ne tiennent absolument pas compte de la très grande hétérogénéité des classes, des grandes disparités qui existent quand aux possibilités d'accès à la culture, de suivi de la part des parents, etc...

Il est donc apparu que la mise en place d'un socle commun, ne pouvait se concevoir que comme quelque chose de minimal avec toutes les questions que cela comporte notamment la crainte d'abaisser le niveau global des connaissances des élèves. Il apparaît donc nécessaire pour permettre la mise en place d'un tel socle de revoir complètement le fonctionnement du collège tel qu'il existe. Au vue de l'évolution de la société et de la demande toujours croissante du nombre de bacheliers et de techniciens supérieurs, il est nécessaire de donner au maximum d'élèves la possibilité d'acquérir les connaissances suffisantes pour que de telles ambitions puissent être réalisées. La mise en place d'un socle minimum commun implique donc en parallèle une refonte du collège. La proposition suivante a émergé : créer un tronc commun suivi par tous, associé à des heures optionnelles (soutien, approfondissement, ...). Ce pose donc une nouvelle fois la question des moyens mis en œuvre. Un tel projet a un coût, hors la tendance actuelle est de réduire de plus en plus les moyens mis à la disposition des équipes éducatives. Qu'en sera-t-il ?

Ce socle se doit donc d'être minimal mais peut-il être commun à tous les établissements, donc à tous les enfants. Entre un collège de ZEP et un autre installé dans une zone plus favorisée, quel socle commun peut-on mettre en place ?

Le débat a également beaucoup tourné autour de l'implication de la famille. En ce qui concerne les règles de comportement, le rôle des parents est apparu comme fondamental. Pourtant peut-on compter sur un socle commun de la famille ? Le savoir vivre s'apprend-t-il en classe ou dans la famille ? Les règles élémentaires de politesse, comme demander la parole, respecter les autres, savoir écouter etc.. s'apprennent au près des parents. De même qu'un élève dont on aura valorisé les résultats à la maison aura une source de motivation plus importante. En lien avec la famille, l'enfant doit acquérir très jeune une bonne autonomie, cela passe par des moments de travail individuel, personnel. La nécessité pour l'élève de faire ses devoirs est une évidence. Et en terme de devoirs à la maison, une exigence commune devrait s'imposer. Ce qui nécessite une harmonisation entre l'école et le collège.

Etablir un socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement n'aboutira à rien si l'élève n'en voit pas l'utilité. On aura beau établir un socle au niveau le plus minimal possible, si l'enfant n'en ressent pas les applications possibles, cela restera vain. Il va falloir mettre en place les conditions permettant à tous les élèves de se découvrir des centres d'intérêt qui favoriseront le développement d'un projet personnel, la création chez l'enfant d'une volonté, d'une ambition. Cela passe par un renforcement plus précoce des liens entre le monde de l'entreprise et de l'école. La mise en place de classe de troisième d'insertion apparaît comme une bonne chose mais elle intervient de façon beaucoup trop tardive dans la scolarité de l'enfant. La création de projets plus individualisés s'impose une nouvelle fois.

Ce pose également la question de l'évaluation de la maîtrise des connaissances et compétences attendues. A quel moment et avec quelles retombées ? Un élève qui n'a pas acquis le socle commun qu'en fait-on ? Peut-on se contenter d'évaluer les connaissances et compétences dans quelques matières uniquement ?

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 En ce qui concerne la formation, il faut aller sur le terrain avant la titularisation pour que s'opère une sélection précoce au niveau de la pédagogie.

2 En ce qui concerne le socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, il faut revoir le principe de fonctionnement du collège et la mise en place d'un tronc commun assorti de différentes options en fonction des ambitions de l'élève.

Formulaire de restitution d'une synthèse

Réunion de collège public.

Participants : Des collègues enseignants, des parents d'élèves, un agent de la Police Nationale, des élèves, une collègue retraitée et des collègues de la Vie Scolaire.

Discussion sur le constat.

En préambule à ce débat, une déclaration des personnels administratifs est faite devant tous les participants. Le souhait est d'intégrer ladite déclaration au compte rendu (voir pages jointes).

En introduction, nous présentons les états des lieux des dernières années scolaires. Ces états "remontent" à l'Académie pour établir des statistiques par le biais d'un logiciel "SIGNA".

Le constat est le suivant : le manque de personnel d'encadrement à la Vie Scolaire se fait sentir.

Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} ressentent – ils cette carence ? A l'évidence oui, ils étaient déboussolés à la rentrée quand notre principale adjointe "officiait" comme surveillante.

Lorsque l'on constate qu'un surveillant n'est remplacé que par un demi-poste d'aide d'éducation, il semble que la réponse s'impose.

15. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

- **Quelles sont les arrières pensées de cette pseudo consultation, aura-t-elle vraiment des conséquences ?**

Les réflexions des différents groupes devraient faire avancer la rédaction du nouveau projet d'orientation. Le texte est probablement déjà enterré.

- **A quoi servent les remontées à l'inspection académique et comment se passent celles vers la salle des profs ?**

Les informations données à l'I.A. ne servent qu'à élaborer des statistiques mais sont aussi transmises au service de police.

L'information au collège ne circule pas assez. Le professeur principal est informé puis ventile l'information auprès des autres professeurs. Cette information ne doit pas se limiter à la sanction mais aussi aux faits reprochés. Il faut davantage de précisions de façon à ce que les élèves ne puissent pas modifier les interprétations. Une heure banalisée par semaine devrait être mise en place pour faire le point avec l'ensemble des professeurs.

- **Où se passe la violence ?**

Rarement dans la salle de classe mais plus souvent à l'extérieur du collège. Le constat est surprenant quand on compare avec l'expérience faite par certains à la Vie Scolaire. Celle-ci est de toute façon partenaire à part entière du bon fonctionnement de l'établissement. Une insulte est déjà une forme de violence.

Trop de jeunes collègues se font insulter et ne savent pas comment réagir. Pour comprendre, il faut aussi connaître la hiérarchie des faits. Résoudre un problème de violence implique souvent son déplacement.

Le problème de certains élèves violents est un problème d'orientation. Celle-ci devrait être plus rapide que celle de la fin de troisième (classe pré-professionnelle plutôt que collège unique). La troisième d'insertion permet à certains élèves gentils, qui ont des difficultés mais qui veulent travailler, de partir en stage en entreprise au cours de l'année.

- Qu'est-ce qu'une incivilité ?

C'est une impolitesse mais chacun a son degré(s) d'acceptation. Légalement l'impolitesse ne peut être punie sauf si elle met le rôle du représentant en défaut. Ce n'est pas une agression physique mais verbale. L'incivilité est une insulte, le racket une agression physique. Elle sera punie si elle prend une connotation raciste. Entre eux, les élèves s'insultent mais considèrent cela comme un jeu. Leur langage semble codé et ne plus signifié ce que nous, adultes, entendons. Les insultes sont ainsi intégrées à leur langage. Les mots ne peuvent pas avoir la même signification. Nous donnons à nos jeunes une autre culture. Il faudrait mener une réflexion sur le langage des jeunes. Beaucoup trop de choses sont banalisées. Exemple : une guerre propre, dommages collatéraux, frappe chirurgicale. Que comprennent les élèves ? Il faut aussi prendre en compte la réaction des parents. On ne peut utiliser le langage des jeunes. Il ne faut pas laisser passer. Il ne faut pas accepter le langage agressif. Il faut corriger la façon de s'adresser aux autres. Il ne faut pas se substituer aux parents. Lorsqu'il y a outrage, il faut expliquer le "pacte social de vie commune". L'éducation de l'élève se fait en deux parties : l'une se fait par les parents à la maison, l'autre par le "monde enseignant" à l'école. L'enfant est présent toute la journée au collège (de 8 à 12 heures puis de 14 à 17 heures). Les enseignants ont donc un grand rôle dans l'éducation des enfants. Certains parents en oublient leur rôle principal. Les parents ne sont pas informés tout de suite. Normal, car cela demande une gestion complexe des carnets de liaison. Les élèves profitent de chaque occasion dans les couloirs ou salles de cours pour jouer, se bousculer, se donner des coups ou s'insulter. Pendant le temps où l'on complète le carnet, cela leur donne une nouvelle possibilité d'en profiter. Le manque de personnel se ressent à nouveau. Le rôle d'un professeur est de transmettre son savoir et non de lui apprendre à bien se tenir. L'influence sur les copains a aussi une grande importance. Il faut se surpasser par rapport à l'autre. Les parents autorisent beaucoup trop à la maison.

- Quels moyens faut-il mettre en œuvre pour lutter contre la violence et les incivilités ?

Le point le plus important qui est ressorti du débat est le manque de moyen en personnel. Dans le collège des structures ont été mises en place pour essayer de lutter contre les violences et les incivilités : LATI, médiation par les pairs, aide aux devoirs, ... Mais ces structures ont besoin de personnel (surveillant, aide de vie scolaire, ...) pour les animer. Or l'établissement ne possède pas de personnel (seulement 3 surveillants ou emplois jeunes pour faire fonctionner la vie scolaire).

Il a été proposé aux élèves de venir à une séance de "médiation par les pairs". Douze seulement étaient motivés. Il s'agissait de mettre en place des séances où les élèves pourraient venir les voir. Pendant une permanence, les auraient la possibilité de régler leurs conflits eux-mêmes avec un médiateur (élève formé à cet effet).

Ces structures doivent favoriser le DIALOGUE avec les élèves. C'est le second point fort du débat. Il faut accorder et favoriser plus de dialogue entre les élèves et les adultes de la communauté éducative (enseignants, surveillants, personnels de direction, COP, CPE et agents). Ce dialogue doit amener un respect mutuel, faire le point sur les responsabilités de chaque partie et expliquer les règles de vie. Il doit aussi amener les élèves à faire confiance aux adultes et ainsi ils pourront parler en toute liberté. Ce dialogue est aussi une prévention contre la violence. Chaque élève doit pouvoir trouver un interlocuteur (neutre) pour qu'il puisse exposer ses problèmes, une sorte de soupape de sécurité, avant qu'il ne bascule vers un acte violent ou incivil.

Pour cela il faut encore du personnel pour encadrer ou alors il faut étendre le champ d'action des professeurs, et là nous ne sommes pas formés pour ces missions.

- Quelle sanction faut-il donner ?

Chaque membre d'un établissement scolaire a un seuil de tolérance différent. Pourtant il semble important de sanctionner chaque manquement. Les sanctions doivent être graduelles et appliquées par

tous ! Il faudrait mettre en place un listing qui ferait correspondre les sanctions par rapport aux actes commis. Une sanction est acceptée si elle est juste. Elle est juste si elle est connue. Ces sanctions doivent vraiment « embêter » l'élève (heure de colle mercredi après-midi ou samedi matin et non sur les trous de l'emploi du temps de l'élève).

- Quel est le rôle des parents ?

Il est évident que les parents d'élèves ont un rôle fondamental dans le comportement de ces derniers. Ils ne doivent pas faire la politique de l'autruche mais compléter l'action éducative et citoyenne développée au sein de l'établissement. Ils doivent comprendre que les enseignants seuls ne peuvent pas tout résoudre. Certains parents sont trop laxistes et sont un même en dehors de la norme. Exemple : un parent d'élève trouve normal de répondre au portable pendant un entretien avec un professeur alors que le portable est interdit au collège par le règlement. D'autres ont peur de venir au collège car ils ont vécu une mauvaise expérience. Ils préfèrent soutenir leur enfant car ils sentent mis en cause. Ils refusent les heures de colle en prétextant que c'est illégal !!

L'adulte a énormément de problèmes dans la société actuelle. Il veut rester jeune le plus longtemps possible. Son autorité est bafouée car il devient légal de l'enfant. L'autorité en général est bafouée. Il faut mettre des limites claires et rester sur sa position.

La priorité qui se dégage de ce sujet, c'est la nécessité de réembaucher des personnels d'encadrement ou, *éventuellement*, de modifier les champs d'action de l'enseignant pour pallier à ce manque qui met en péril le bon fonctionnement d'un établissement scolaire.

Déclaration des personnels administratifs

- Les personnels administratifs rappellent leur appartenance à la communauté éducative, comme le précise la loi d'orientation de 1989.
- Aux côtés des personnels enseignants, ouvriers, sociaux et de santé, ils contribuent au bon fonctionnement du système éducatif, au bénéfice des élèves et des étudiants.
- Ils se réjouiraient de l'ouverture d'un large débat sur l'avenir de l'école si, sans attendre ses conclusions, des décisions lourdes de conséquences n'étaient pas déjà prises à leur encontre.

Ainsi,

. la loi Sarkozy relative aux responsabilités locales consacre l'abandon du modèle français d'Education nationale. L'Etat se recentre sur l'Instruction : les programmes, les diplômes, les enseignants. Le reste, la logistique, a vocation à être décentralisé ou privatisé. Cette loi, déjà adoptée le 15 novembre au Sénat, sera proposée au vote des députés dès janvier 2004. Elle décide notamment du transfert aux collectivités locales des personnels ouvriers et médicaux, de certains personnels administratifs, et des missions qu'ils assument. Sa rédaction permet même d'aller beaucoup plus loin dans l'abandon par l'Etat de la logistique de l'Education nationale.

. le budget de l'Etat pour 2004, déjà voté et promulgué, anticipe l'abandon par l'Etat de l'administration du système éducatif. Il décide de la suppression de 1100 emplois de personnels administratifs. Cette coupe sombre s'accompagne officiellement d'une « stratégie ministérielle de réforme », qui consiste à traquer dans chaque service ou établissement, les missions qui font doublons, qui peuvent être privatisées ou décentralisées. Ainsi, ce budget amorce un recul sans précédent du service public.

- Les personnels administratifs ne sauraient cautionner ce débat dont les conclusions sont tirées avant même qu'il ait eu lieu.
- Ils témoignent de leur attachement au service public d'éducation et pensent que les missions qu'ils assurent sont, comme d'autres, indispensables au déroulement harmonieux de l'acte éducatif.
- Ils exigent qu'aucune décision concernant les personnels ATOSS (transfert aux collectivités, suppressions d'emplois et de missions) ne soit prise avant la remise au gouvernement du rapport de monsieur Thélot.
- Ils demandent que l'animateur intègre cette intervention dans son rapport et l'en remercie.

Thélot : mode d'emploi

«Les personnels non-enseignants de l'ordre administratif au sens large ne relèvent pas des métiers de l'école.»

C'était la rédaction d'une des fiches (n° 20) de Claude Thélot pour initier le débat sur l'avenir de l'École. L'intervention virulente du syndicat A & I (UNSA) a permis que la rédaction finale de la fiche (devenue n° 21) soit nettoyée de ce lapsus, hélas très révélateur.

Réunie le 26 novembre, la Commission Administrative Nationale de notre syndicat a discuté de notre participation au débat. Rappelons que, par notre communiqué du 22 octobre, nous avons déjà appelé les collègues, **dans leurs fonctions**, à ne pas prêter leur concours à l'organisation de ce pseudo débat.

La C.A.N. a considéré que la vaste consultation Thélot, quelle que soit la sincérité de ses participants, est un simulacre de démocratie dont l'effet, sinon le but, est de détourner l'attention des citoyens pendant que des décisions fondamentales se prennent.

En effet, bien avant que les conclusions de la commission Thélot aient été remises au Président de la République, les coups bas se multiplient :

. la loi Sarkozy relative aux responsabilités locales consacre l'abandon du modèle français d'Education nationale. L'Etat se recentre sur l'Instruction : les programmes, les diplômes, les enseignants. Le reste, la logistique, a vocation à être décentralisé ou externalisé. Cette loi, votée le 15 novembre au Sénat, sera proposée au vote des députés le 27 janvier 2004. A ce jour, elle prévoit notamment le transfert aux collectivités locales des personnels ouvriers et médicaux, de certains personnels administratifs, et des missions qu'ils assument. Sa rédaction permet même d'aller beaucoup plus loin dans l'abandon par l'Etat de la logistique de l'Education nationale.

. la loi de finances 2004, déjà promulguée, anticipe la gestion libérale du système éducatif voulue par le gouvernement. Elle supprime 1100 emplois de personnels administratifs. Cette coupe sombre s'accompagne de la «stratégie ministérielle de réforme», qui consiste à traquer dans chaque service ou établissement, les missions qui feraient doublons, qui peuvent être privatisées ou décentralisées.

Ponctuellement, certains collègues ont réussi à imposer que les thèmes concernant l'avenir de nos missions soient retenus pour les discussions. Il est évident que, dans ce cas, il faut occuper le terrain pour convaincre. Toutefois, globalement, le débat Thélot est un leurre ; si nous vous invitons à ne pas le cautionner, nous pensons qu'il faut l'utiliser.

Pour cela, nous vous proposons de :

- 1) lors des assemblées organisées sur votre lieu de travail, demander la parole en début de séance, lire une déclaration (modèle joint à adapter à votre situation), puis susciter un débat de l'assemblée sur votre intervention ;
- 2) remettre votre déclaration à l'animateur du débat en lui demandant de l'intégrer dans son compte-rendu ;
- 3) utiliser le site du débat sur l'avenir de l'école (www.debatnational.education.fr) pour exprimer les mêmes préoccupations.

Par ailleurs, chaque fois que vous le pourrez, faites connaître nos positions à la presse locale.

Si chaque collègue se saisit ainsi de l'opportunité Thélot, le démantèlement programmé de l'Education nationale ne passera pas inaperçu.

Charles Dauvergne

Jean-Yves Rocca